

FONDS DE DOTATION CONTRE LES LEUCEMIES RAPPORT d'ACTIVITE ANNEE 2019



Editorial

Avant toute chose, j'espère de tout cœur que vous et vos proches, celles et ceux qui comptent pour vous, allez le mieux possible au moment où je rédige ces quelques lignes de notre éditorial qui est à la fois notre rendez-vous annuel et le support qui permet de vous restituer le bilan de nos Journées Nationales contre la Leucémie et de vous rendre des comptes de ce qui a pu être fait avec votre argent, votre investissement, votre aide et votre mobilisation.

2019 aura encore été une année très mitigée pour la collecte nationale de fonds malgré l'organisation de nombreux événements sur le terrain et une campagne de communication dans les médias et c'est la première année depuis six ans pour laquelle les recettes couvrent tout juste le coût de l'organisation et ce malgré la prise en charge avec beaucoup de talent et de professionnalisme de la PLV par l'Association ACCL Cassandra.

Cependant l'exercice 2019 à vue l'affectation de 97 000 € à trois programmes de recherche médicale prometteurs contre la leucémie aigüe.

Ainsi je remercie chacune et chacun chaleureusement et sincèrement pour son implication tout au long de ces 6 années qui restent quelles que soient les difficultés riches et intenses Humainement mais aussi spirituellement au décours des rencontres parce que toute Vie est aussi un cheminement au-delà de ce que nous sommes persuadés d'être et que la maladie révèle et découvre parfois. Je vous souhaiter à toutes et à tous de très belles et heureuse fêtes de fin d'année.

JNcL 2019



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Vie Edition des Journées Nationales contre la Leucémie

« La marche contre la leucémie »

Sous le Haut Parrainage du Président de l'Assemblée Nationale
Monsieur Richard FERRAND

Pascal ALT

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Objet	Date	Auteur
V1.0	Création	22/05/2019	X. BROUTIN
V1.1	Insertion éléments financiers	14/09/2019	A. ALT
V1.2	Editorial & Relecture	12/10/2020	P. ALT
V2.0	Final	26/10/2020	P.ALT

BORDEREAU DES PIECES DE L'EXERCICE

n°	Livrables	Qté
1	Rapport d'Activité du fonds de dotation	1
2	Rapport du Trésorier	1
3	C.E.R du fonds de dotation produit par l'Expert- Comptable	1
4	Plaquette Comptable	1
5	Rapport des CAC	1
6	Convocation au Conseil d'Administration	1
7	Liste des Résolutions Soumises au CA	1
8	Bon pour Pouvoir	1
9	Lettre d'Affirmation du fonds de dotation	1
10	Lettre de Circularisation du fonds de dotation	1
11	PV signé du CA d'approbation de l'exercice du fonds de dotation	1
12	Diapositive membres du Conseil Scientifique	1

Table des matières

Préambule	5
Informations Générales.....	5
Faits Marquants de l'exercice 2019.....	5
Sang, Hématopoïèse et Leucémie	6
Les Missions du fonds.....	9
L'Organisation de la 6 ^e édition des JNcL en 2019.....	10
Département 92	10
La Campagne de Communication.....	11
Un colloque à l'Assemblée Nationale – 2 ^{ème} édition	11
Conférence à la Faculté de Médecine de Lyon – 2 ^{ème} édition	13
Ressources de l'exercice 2019.....	14
Fonctionnement interne du fonds (Rappels)	15
Bureau et Conseil d'Administration	15
Comité Consultatif.....	16
Autres organes de gouvernance.....	16
Rapports du fonds avec les tiers	18
Les Actions de communication menées par le fonds.....	18
Liste des partenaires du fonds	18
Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds.....	18
Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds au titre de l'exercice 2019 et indication de leurs montants	18
Critères d'éligibilité de l'appel d'Offre National à projets de recherche médical.....	19
Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation.....	19
Compte d'emploi des ressources	20
Liste des Libéralités reçues.....	21
Charges fixes du fonds.....	21
Conclusion	22

Préambule

Informations Générales

- Nom du fonds : Fonds de dotation contre la leucémie,
- Logo : JE TU ILS (Je cherche, Tu donnes, Ils guérissent),
- Objet du fonds : le Fonds de dotation a pour objet de participer au financement de la recherche fondamentale, préclinique, clinique, physiopathologique contre les leucémies aiguës de l'enfant et de l'adulte (Page 2 des statuts).
- Date de Création : 24 février 2014,
- Domiciliation du siège social : 20, rue Daumier - 78500 Sartrouville,
- SIRET : n° 80077738500017
- Banque : Crédit Mutuel CCM de Boulogne - 122 Bd Jean Jaurès 92100 Boulogne Billancourt
- RIB : 10278 06067 00021466501 07
- Statuts déposés à la Préfecture des Yvelines (78000 -Versailles),
- Cabinet Comptable : Euro Compta Finance (Eucofi) à Sainte Geneviève des Bois (91600) Et 34 rue Croix des Petits Champs 75001 Paris.
- Commissaires aux Comptes : Cabinet BDO à Versailles, 7 Rue du parc de Clagny 78000 Versailles.

Faits Marquants de l'exercice 2019

La 6^{ème} édition des Journées Nationales Contre la Leucémie s'est déroulée du 1 au 9 juin 2019 dans toute la France avec :

- Une levée de fonds par Appel à la Générosité du Public (AGP) national renouvelée par l'état (Publication au Journal Officiel),
- Une Campagne de Communication nationale dans les grands médias
- La participation originelle et continue des associations de familles de patients concernées,
- Une participation des associations de la région Auvergne-Rhône-Alpes sous une seule entité JE-TU-ILS (ARA),
- La réalisation d'animations majeures sur le parvis de la Défense animée par la Coordination France Moelle Espoir,
- Un colloque à l'Assemblée Nationale à Paris,
- Une conférence à la faculté de médecine de Lyon.

Sang, Hématopoïèse et Leucémie

La Leucémie est un cancer des globules blancs véhiculés par le sang et fabriqués par et dans la moelle osseuse. On rappelle ci-dessous les trois principales familles de cellules fabriquées par la moelle osseuse et diffusés dans le sang :

- Globules rouges en charge du transport de l'O₂/CO₂ dans l'organisme,
- Plaquettes destinées à assurer la coagulation en cas de coupures ou de chûtes (formation des bleus et hématomes),
- Globules blancs en charge de la défense immunitaire de l'organisme.

Ces trois types de cellules effectuent progressivement leur maturation au sein de la moelle osseuse avant de passer dans le sang circulant et d'assurer leur rôle. Elles sont toutes issues d'une cellule souche dite hématopoïétique (CSH) immortelle et suivent le processus bien connu de l'hématopoïèse.

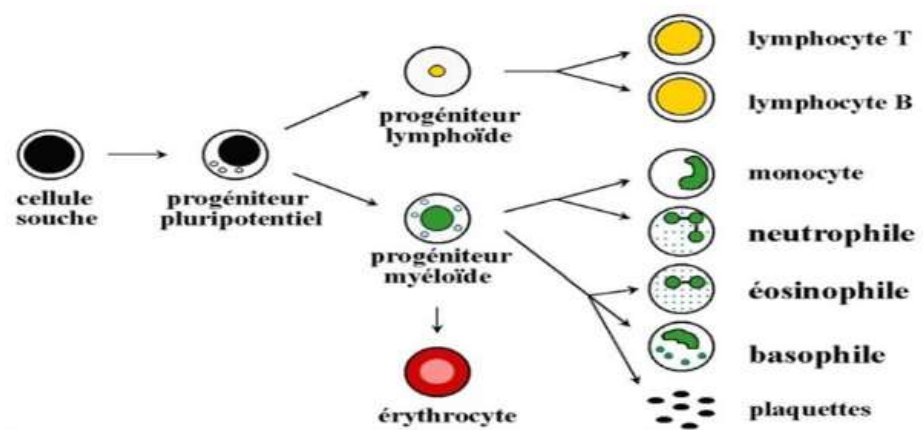
Il nous a paru opportun de rappeler de manière synthétique les principales données chiffrées concernant le sang afin de se faire une idée de l'environnement dans lequel évoluent les leucémies et les bouleversements qu'elles peuvent occasionner, à l'aide du tableau ci-dessous :

Le système cardiovasculaire en chiffres

- Chaque millilitre de sang contient en moyenne 4,5 à 5,5 millions de globules rouges et 7500 globules blancs.
- Environ 2,5 millions de globules rouges meurent chaque seconde et environ 2,5 millions de nouvelles cellules sont fabriquées au même moment.
- Une minute : c'est le temps qu'il faut au sang pour parcourir tout le réseau sanguin lorsque l'individu est au repos. La circulation peut s'accélérer en cas d'exercice et le sang parcourir alors 4 à 6 fois tout le système sanguin en une minute.
- Le sang ne circule pas à la même vitesse partout : à la sortie du cœur, il s'engage dans l'aorte à la vitesse de 33 cm par seconde, puis ralentit jusqu'à 0,3 cm à la seconde lorsqu'il atteint les capillaires.
- 10 secondes, c'est le temps que prend le sang pour faire un aller retour cœur/tête. Pour un aller retour cœur/jambes, cela peut prendre jusqu'à 10 minutes !
- Un adulte possède environ 5 litres de sang, soit 6 à 8% du poids de son corps.
- Au repos les battements du cœur varient entre 60 et 80 pulsations par minutes pour un adulte, entre 70 et 80 pour un ado de 15 ans, et sont de 150 à la naissance.
- Au repos, les pulsations du cœur de certains sportifs peuvent descendre jusqu'à 40 ou même 30. Plus costaud, leur cœur propulse plus de sang à chaque battement, (citer des exemples de sportifs connus)
- Après un effort, les pulsations peuvent monter jusqu'à 120, voire 140.
- Pour calculer le rythme cardiaque maximum à l'effort en fonction de l'âge faire le calcul suivant: 200- l'âge=rythme cardiaque maximum à l'effort.

[Tableau issu du site : <https://www.corpscite.be>]

Hématopoïèse



Cette prodigieuse fonction d'Hématopoïèse est capable d'ajuster presque instantanément sa production de pro-géniteurs puis de cellules matures selon le contexte : infection (production massive de globules blancs, effort physique intense (production massive de globules rouges), hémorragies et chocs (production massive de plaquettes). Ainsi cette production peut varier de 200 Milliards à Mille Milliards de cellules par 24 H00. A titre de comparaison, notre galaxie comporte de l'ordre de 200 milliards d'étoiles (voie lactée) et c'est une galaxie « moyenne ».

La leucémie se déclare plus ou moins brutalement lorsqu'un ou plusieurs dysfonctionnements apparaissent dans la maturation d'une ou plusieurs lignées de globules blancs accompagnés de leur prolifération excessive.

La Leucémie

On rappelle que la leucémie bien qu'étant un cancer rare avec une incidence de moins de 3% soit de l'ordre de 10 000 cas par an en France toutes formes confondues dont environ 900 chez l'enfant et l'adolescent n'en reste pas moins le cancer le plus fréquent chez ces derniers. Ce redoutable cancer des globules blancs du sang peut se diviser en quatre grandes familles selon que les leucémies soient aiguës ou chroniques et issues de la lignée cellulaire Lymphoblastique ou bien Myéloblastique. (Cf tableau ci-dessous) :

Lympho ou Myélo Blastiques \ Aigües ou Chroniques	Leucémies Aigües	Leucémies Chroniques
Leucémies Lymphoblastiques	Leucémies Aigües Lymphoblastiques	Leucémies Lymphoïdes Chroniques
Leucémies Myéloblastiques	Leucémies Aigües Myeloblastiques	Leucémies Myéloïdes Chroniques

Ces derniers sont alors soit bloqués à un stade immature et prolifèrent simultanément de manière exponentielle (Leucémie aiguë). Soit ne prolifèrent pas de manière exponentielle (leucémie chronique). Vient ensuite la caractérisation du stade à partir duquel la maturation des globules blancs diverge lors de l'hématopoïèse et enfin la recherche de l'expression des gènes caractérisant le plus finement possible la leucémie.

La leucémie se soigne de mieux en mieux avec parfois des taux de guérison annuels proches des 85% chez l'enfant et le jeune adolescent contre 3% dans les années 60. On estime par ailleurs à 650 le nombre d'enfants qui décèdent chaque année en France d'un Cancer. Pour l'adulte confronté à la leucémie le pronostic reste plus sombre avec un peu plus de 55% de guérison. La guérison s'acquiert bien souvent au prix d'un lourd et long combat.

Bien que les avancées scientifiques aient permis une récente désescalade thérapeutique, les traitements restent longs et lourds, parfois incertains. Et de l'ordre de 20 % des leucémies rencontrées chez l'enfant selon les années sont extrêmement spécifiques rendant difficile l'espoir de guérison. Dès lors les équipes médicales doivent disposer d'outils précoces de diagnostic, d'une expérience et d'un savoir-faire sans cesse revus, de molécules innovantes produites par les laboratoires pharmaceutiques sans oublier la nécessité de plateaux techniques et de laboratoires connexes performants. Le tout dans un respect intègre de l'éthique et la conformité aux méthodologies de test et d'évaluation.

Les Missions du fonds

Le fonds de dotation contre la leucémie n'est pas la seule structure de participation au financement de la recherche médicale contre les leucémies cependant il repose sur 3 principes simples qui lui confèrent un intérêt particulier :

1. Le fonds ne dispose pas de moyens propres et repose sur le principe fort de la séparation des moyens (organisation) d'avec les ressources collectées lors de l'Appel à la Générosité du public et qui sont la propriété du fonds qui les administre (gestion). On distingue bien :
 - a. la gestion des fonds collectés
 - b. l'organisation des JNcL
2. Il reçoit les fonds d'un événement fédérateur annuel unique de portée nationale : les Journées Nationales contre la Leucémie (JNcL) événement annuel privilégié de rencontres, de communication et de sensibilisation auquel toute personne morale ou physique peut choisir de participer ponctuellement ou régulièrement en le sollicitant 6 mois à l'avance auprès du CA.
3. Une co-organisation participative désintéressée à hauteur des disponibilités et des moyens de chacun (personnes morale ou physique) :
 - a. personnes morales impliquées par la nature de leur objet dans cette lutte ou désireuse de s'y impliquer dans le respect des valeurs morales et éthiques partagées. Ce mode de fonctionnement garanti le respect et les particularismes de chaque structure et une cogestion participative de l'événement.
 - b. grand public contribuant ainsi au renforcement du lien solidaire entre les patients et leurs familles et la population en général.

L'Organisation de la 6^e édition des JNcL en 2019

Les grands axes qui guident l'organisation des JNcL sont :

- la volonté de co-construction et de coparticipation avec les institutions, les patients et leurs familles, les soignants, le tissu associatif et le soutien éventuels des Industriels,
- l'appel aux Jeunes : stagiaires d'écoles de commerce, de communication et de marketing aux plus petits parmi les enfants afin de leur faire découvrir la vie citoyenne solidaire de manière ludique (Jeu « Aides Paul à guérir plus vite », demie journée d'information sur le thème de la circulation sanguine,
- le fait de favoriser une campagne de communication digitale aux médias « off line » en effet ces coûts de campagne restent élevés, l'information est extrêmement périssable/éphémère et les populations ciblées (familles, jeunes...) sont directement par les réseaux Sociaux,
- le choix de partenaires institutionnels et privés impliqués auprès des familles.
- Interpeller les médias et les politiques par l'organisation de colloques, notamment à l'Assemblée Nationale.

Département 92



La Coordination France Moelle Espoir pilote ce département des Hauts de Seine l'un des plus riches de France pour JE TU ILS et assure maintenant elle-même l'organisation du principal évènement sur l'Esplanade de la Défense avec le soutien de l'association Capucine Asnières (92600) et des antennes d'Île-de-France de l'Association Cassandra.

La Campagne de Communication

La première étape pour la conception d'une campagne de communication réside dans le choix d'un thème suffisamment interpellant pour être remarqué sans être trop singulier pour ne pas susciter de résistances ou même de défiance. L'équilibre est subtil dans une société où les messages véhiculés sont incessants.

En 2019, la communication passe principalement par les réseaux sociaux des associations participantes et par les réseaux des partenaires. Cent pour Sang la Vie a fait le choix de « faire plancher » de jeunes artistes sur le choix du thème de la campagne des JNCL et c'est l'Association ACCL Cassandra et son charismatique président Xavier Broutin qui a pris en charge avec talent et professionnalisme la conception de la PLV. Un relais conséquent par plusieurs médias a pu être réalisé grâce au soutien d'un donateur privé à hauteur de 10 125€.

Un colloque à l'Assemblée Nationale – 2ème édition

A l'occasion de la 6^{ème} édition des Journées Nationales Contre la Leucémie, l'Assemblée Nationale a une nouvelle fois reçu le colloque « La marche contre la leucémie » organisé par l'association Cent pour Sang la Vie. Ce colloque a permis de regrouper médecins, chercheurs, membres d'associations, patients, familles de patientes et bénévoles qui luttent tous ensemble au quotidien contre cette terrible maladie qui est le premier cancer des enfants pour un état de l'art et plusieurs témoignages bouleversants.

Sous l'égide de Pascal ALT, président de l'association Cent pour Sang la Vie et des professeurs M. MICHALLET et J. COHEN, ce colloque a débuté avec une vidéo rappelant les avancées scientifiques qui ont eu lieu depuis la découverte de cette maladie et intitulée : « La Marche contre la Leucémie ». Il est proposé aux différentes instances qui le désirent d'apposer leur logo au générique de fin de la vidéo (10 mn) et de faire de ce média la présentation institutionnelle de toute l'histoire de cette lutte depuis la découverte des globules blancs jusqu'à nos jours et qui nous rassemble toutes et tous.

Le docteur E. CLAPIER est ensuite venue décrire le rôle du Conseil scientifique vis-à-vis du fonctionnement des associations de patients et a rappelé l'importance d'investir dans de telles associations, associations qui permettent de financer des projets essentiels centrés sur les patients et surtout témoignent de l'engagement et de la finalité des soignants dans notre société.

Nous avons ensuite eu la chance d'entendre le professeur M. MICHALLET nous expliquer ce qu'est l'aplasie médullaire idiopathique, maladie moins connue mais très grave et qui peut nécessiter au même titre que la leucémie des greffes de moelle osseuse pour espérer sauver des vies.

Le témoignage émouvant de Mme Corine TONYE, présidente de l'association ACUT, dont deux des fils ont été atteints de cette maladie est venue insister sur l'importance de tels dons. Son intervention lui a aussi permis de lancer un appel urgent pour sauver son fils qui a besoin d'un donneur de moelle osseuse compatible au plus vite afin de survivre. En effet, malheureusement, on ne compte aujourd'hui en France que 300 000 personnes inscrites sur le registre français des donneurs de moelle osseuse contre des millions en Allemagne. Parmi ces 300 000 personnes, on constate un manque majeur de donneurs d'origine africaine (notamment du Maghreb et d'Afrique subsaharienne).

Le professeur C. THIEBLEMONT a ensuite profité de son intervention pour nous parler des CAR-T, une véritable révolution médicale découverte récemment et dont les résultats expérimentaux sur des patients réfractaires aux traitements traditionnels contre le cancer ont été phénoménaux notamment sur le mélanome métastatique dont fût entre autre victime Mme Caroline AIGLE, première femme pilote de Chasse de l'Armée de l'Air en 2007 et alors enceinte de son premier enfant auquel elle a donné sa vie en refusant les dernières chimiothérapies trop toxiques pour l'enfant qu'elle portait.

Puis, nous avons entendu Monsieur Xavier BROUTIN, président de l'Association ACCL Cassandra, qui a tenu à témoigner sur l'importance du bénévolat dans ce combat. Il a notamment salué l'augmentation du nombre de jeunes bénévoles et de leur engagement associatif.

Madame Aurélie MINCHELLA nous a par la suite fait l'immense privilège de venir nous conter son formidable parcours de vie face à la maladie, son expérience de la greffe et les séquelles qu'elle en garde aujourd'hui. Ce fut un récit fort émouvant et très inspirant. Toutes et Tous saluons respectueusement son Courage et sa force de Vie.

Enfin, Monsieur T. CHAMPENOIS, président de l'association La SAPAUDIA a clôturé ce colloque en nous éclairant sur la vie et sur l'organisation d'une association de patients ainsi que sur les différentes actions que celle-ci peut mener.

Nous tenons à remercier très chaleureusement tous les intervenants ainsi que toutes les personnes qui sont venues de toute la France assister et participer à ce colloque.



Mercredi 5 juin 2019 – 14h00 Salle Colbert

Conférence à la Faculté de Médecine de Lyon – 2ème édition



Organisée le 7 juin 2019 à Lyon par les associations de la région Auvergne-Rhône-Alpes, cette conférence intitulée « Solidaires contre la leucémie » a permis de faire un état des lieux de tous les acteurs participant à la lutte contre la leucémie : chercheurs, médecins, étudiants, familles, associations, donneurs, Etablissement Français du Sang, etc.

L'assistance a pu entendre des témoignages forts en émotions de donneurs de moelle osseuse et de proches de patients atteints de leucémie.

Ce colloque a rassemblé de nombreuses personnes et a été l'occasion d'échanger et de nouer des liens entre les différents acteurs de cette lutte.

Ressources de l'exercice 2019

Au 31 décembre 2019, le solde créditeur des ressources disponibles en dotation pour soutenir des projets médicaux est de **181 427,62 € (avant versements aux programmes médicaux)**. Ce montant dépassant le seuil de 10 000 € le recours à un commissaire aux comptes est requis.

Ce montant étant inférieur à 1 M €, aucun comité consultatif n'a été créé ni aucun autre organe de gouvernance.

On rappelle qu'en délibération du CA en date du 27 septembre 2018, il avait été décidé de fusionner les montants des exercices 2017 et 2018 afin de disposer d'une enveloppe de financement adaptée aux demandes de subventions des projets scientifiques. Ce qui a été effectué.

Principaux contributeurs financiers de l'exercice

Comme les autres années, l'exercice 2019 repose essentiellement sur les revenus collectés lors de l'appel à la générosité du public (AGP) des Journées Nationales contre la Leucémie (JNcL) du 1 au 9 juin 2019, soit **30 962,08 €**, et en baisse de 57 % par rapport à l'exercice 2018. Il est donc nécessaire de réduire les coûts en proportion pour tenter de rester à l'équilibre. Cela a pu être fait en 2018 par le changement d'hébergeur du matériel (résiliation du contrat Shurgard au profit de Mangopay : 51% de baisse).

En 2019 avec près de 97 000 € reversés à la Recherche Médicale contre la leucémie aigüe, le fonds de dotation contre la leucémie a pu encore une fois assurer sa mission de financement en faveur de la recherche médicale en particulier par l'engagement et l'union d'associations de patients de renoms dans l'écosystème de la Leucémie : la Coordination France Moelle Espoir, l'Association ACCL Cassandra, l'Association Ensemble contre les leucémies, l'Association ACUT et l'Association Cent pour Sang la Vie. Mais aussi par l'implication fidèle et résolue de personnes morales et physiques désintéressés, de Grand Cœur et d'Humanité telles que l'Ecole Talentiel de Vauréal (95) et le Rotary Club de Méru sous l'impulsion de M. Samy Dahan, grand-père du petit César et de toute sa famille et de ses amis. Il faut aussi citer la famille Allomber-Maréchal qui a fait un don important à l'occasion des funérailles de leur fille, épouse et mère. Ce sont ces personnes-là qui portent les plus grands Mérite, Courage et qui sont vecteurs du plus formidable Espoir car touchées et violentées par les hasards de la vie elles n'ont pas succombées à l'enfermement du chagrin ou de la haine de la Vie mais ont délibérément en Conscience choisie d'aider, de partager et de Témoigner.

Cet événement de portée nationale est aussi toujours étroitement lié à la cause du don de moelle osseuse et offre un tremplin idéal pour ouvrir un dialogue questionnant au grand public sur son engagement en faveur du Don de Moelle Osseuse (DMO) notamment au travers du site d'inscription en ligne "Jeunes Donneurs" très utile et apprécié de l'Agence de Biomédecine.

Fonctionnement interne du fonds (Rappels)

Bureau et Conseil d'Administration

Le fonctionnement du fonds de dotation est assuré par un Conseil d'Administration composé à date de 6 membres : trois membres du Bureau et trois 3 membres JE-TU-ILS responsables de région ou département.

Le Bureau est composé d'un Président, d'un Secrétaire Générale et d'une Trésorière

Le Conseil d'Administration au 31/12/2019

Ses membres sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :

Bureau

Prénom et Nom	Adresse	Date de Naissance	Nationalité	N° de CNI ou Passeport	Fonction
M. Pascal ALT	20, rue Daumier 78500 Sartrouville	25/04/1964	Française	080378301272	Président Fondateur
M. Xavier BROUTIN	30 rue du Clair 69440 St Laurent d'Agnay	20/08/1988	Française	100369102075	Secrétaire Général
Mme A. ALT	20, Rue Daumier 78500 Sartrouville	26/05/1966	Française	AC	Trésorière

Membres de région ou de départements

Prénom et Nom	Adresse	Fonction	Nationalité	Titre
Béatrice SEIGNERES	2, Allée des Anémones 69 740 Genas.	Présidente Association LE 69	Française	Représentante JE TU ILS Région Rhône-Alpes-Auvergne
Philippe HIDDEN	58 Avenue Chevreul 92 600 Asnières.	Président Coordination FME	Française	Représentant JE TU ILS Département Hauts de Seine
Pascal ALT	20, rue Daumier 78500 Sartrouville.	Président Association Cent pour Sang la Vie	Française	Représentant JE TU ILS Département Yvelines

- Le CA se réunit au moins une fois par an formellement 6 mois maximum après la tenue des JNcL afin de valider les comptes, le montant affectable aux travaux de recherche médicale proposée par la trésorière et les grandes orientations stratégiques.
 - En 2019 le CA s'est notamment réuni le 26 septembre 2019. Diverses réunions téléphoniques sont organisées régulièrement entre les membres.
- ⇒ Les PV de ces réunions ainsi que les comptes rendus scientifiques des travaux financés sont adressables par courriel sur simple demande à contact@contrelaleucemie.org.

Comité Consultatif

La mise en place d'un comité consultatif n'est obligatoire que si la dotation dépasse 1 million d'euros (article 2 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation). Ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Autres organes de gouvernance

D'autres instances connexes s'interfacent avec le fonds et permettent d'assurer son bon fonctionnement :

- Réunions de préparation des JNcL
La préparation des JNcL ne relevant pas du fonctionnement du fonds. En effet il appartient aux associations organisatrices de mettre en œuvre les ressources internes et externes nécessaires à l'organisation des JNcL.
Il en va ainsi des téléréunions mensuelles organisées à tour de rôle par ces deux associations afin d'informer et de piloter tous les participants (personnes morales et physiques) et de les associer à la tenue des JNcL (Qui ?, Quoi ?, Où ?, Comment ?).
- Réunions inter-équipes afin de faciliter le dialogue entre les différents acteurs un mode de fonctionnement ouvert permet de s'entretenir formellement ou non à tout moment sur simple demande.

- Le Conseil Scientifique

Le CA du fonds de dotation fait appel au savoir-faire et à l'expertise d'un Conseil Scientifique représentatif composé de 8 experts-chercheurs (docteurs ou professeurs) chargés d'évaluer les programmes de recherche médicale qui lui sont soumis annuellement lors de l'appel d'offre à programmes nationaux. Ce conseil dont les membres ont été choisis en concertation entre les deux associations organisatrices est présidé par un professeur engagé auprès des associations de familles de patients entre autre et reconnu aussi pour son charisme. Le Conseil Scientifique évalue dans les 6 mois qui suivent les journées nationales les programmes qui lui sont soumis au moyen d'un appel d'offres national. L'évaluation des programmes médicaux reçus est matérialisée par une note globale de A à C elle-même résultant de plusieurs critères. La valorisation est réalisée au moyen d'une feuille de calcul Excel qui détermine automatiquement en fonction du montant global alloué par le CA, du nombre de programmes soumis et de la notation faite pour chaque programme, le montant affecté à chaque programme.

Le Conseil Scientifique qui n'est pas une instance interne au fonds de dotation, est codirigé et représenté par son (sa) présidente et Son (sa) Vice-président(e) et rend compte au Conseil d'Administration des recherches médicales financées par le fonds.

Professeur Mauricette MICHALLET Centre Hospitalier Lyon Sud Service d'hématologie – Allogreffe 165, Ch. Du Grand Ravoyet 69495 Pierre-bénite Cedex 33 (0)4 78 86 43 40 mauricette.michallet@chu-lyon.fr Présidente du Conseil Scientifique		Professeur José COHEN Inserm U955 Centre d'Investigation Clinique & Biothérapie- Hôpital Henri Mondor 51 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny 94010 Créteil jose.cohen@inserm.fr Vice Président du Conseil Scientifique	
Professeur Pierre-Simon ROHRUCH Hématologie - Responsable de service Groupe hospitalier l'Archet -Nice 151, Route Saint-Antoine de Ginestière 06202 Nice Cedex 3 33 (0)4 92 03 58 44 rohruch.ps@chu-nice.fr		Professeur Yves PEREL Chef de service d'onco-pédiatrie Groupe Hospitalier Pellegrin-Hôp. des Enfants Place Amélie Raba Léon 33076 Bordeaux Cedex 33 (0)5 57 82 04 30 yves.perel@chu-bordeaux.fr	
Professeur Philippe SAAS Directeur INSERM, EFS, Univ. de Franche-Comté 8, Rue du Dr Jean-François Xavier-Girod BP 1937 – 25020 Besançon Cedex 33(0)3 81 61 56 15 philippe.saas@efs.sante.fr		Dr Emmanuelle CLAPPIER Laboratoire central d'Hématologie Secteur Hématologie moléculaire Hôpital Saint-Louis 1, Av Claude Vellefaux, 75010 Paris 33(0)1 42 49 98 91 emmanuelle.clapier@aphp.fr	Photo en attente
Dr David MICHONNEAU Service d'hématologie – Greffe Hôpital Saint-Louis 10, Avenue Claude Vellefaux 75010 Paris 33(0)1 42 49 96 78 david.michonneau@aphp.fr		Dr Marie-Thérèse RUBIO Hôpital Brabois CHRU de Nancy Rue du Morvan 54511 Vandœuvre-les-Nancy 33(0)3 85 15 46 21 m.rubio@chru-nancy.fr	

Rapports du fonds avec les tiers

Les Actions de communication menées par le fonds

Le fonds peut être présent en tant que personne morale à des colloques, salons, réunions afin de présenter son bilan sans pour autant mener des actions actives de communication en son nom propre puisque cette fonction est dévolue aux personnes morales organisatrices des JNcL.

Liste des partenaires du fonds

Le fonds ne dispose pas de partenaire puisque là aussi ce sont les organisateurs qui sollicitent leurs partenaires respectifs pour l'organisation des Journées Nationales.

Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Il en va de même pour les actions de prospection de donateurs qui sont menées respectivement par Cent pour Sang la Vie ou d'autres personnes morales.

Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds au titre de l'exercice 2019 et indication de leurs montants

- On rappelle que le Conseil Scientifique évalue mais ne valorise pas les projets scientifiques médicaux qui lui sont soumis lors du processus de réponse à l'appel d'offre national (RAO).
- La valorisation de chaque projet est réalisée automatiquement par une feuille de calcul Excel qui répartie automatiquement les fonds alloués à chaque projet en fonction du montant global disponible alloué par la trésorière du fonds et la note reçue par chaque projet.
- Chaque projet est évalué par simultanément par deux experts scientifiques.
- 50 % de la somme allouée à un projet est débloquée dès la signature de la convention entre le fonds et l'établissement désigné pour encadrer les recherches. Les 50% restants sont versés au minimum un an après sur validation du CR intermédiaire de recherche par le président et le vice-président du Conseil Scientifique respectivement. Il existe une exception lorsque par exemple la somme allouée consiste dans l'achat et le transport de prélèvements biologiques.

Critères d'éligibilité de l'appel d'Offre National à projets de recherche médical

Les projets de recherche déposés dans le cadre de l'appel d'offres devront s'intégrer dans le domaine de la prise en charge des leucémies aiguës de l'enfant et de l'adulte et porter sur des thèmes de :

- Recherche fondamentale ou translationnelle,
- Epidémiologie,
- Diagnostique, pronostique,
- Thérapeutique, incluant la thérapie cellulaire et la transfusion,
- Les sciences humaines,
- La qualité de vie

Ces projets doivent être fédérateurs et multicentriques (critères essentiels de sélection), impliquant au moins un service d'hématologie clinique et un laboratoire de recherche.

La durée de l'étude devra être comprise entre 1 et 2 ans. Celle-ci sera définie de manière précise lors de la soumission du projet et mentionnée sur le contrat.

Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

Les quatre personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation au titre de l'Exercice 2019 sont:

Nature	Postes	Ecritures	Débets	Totaux
Financement des Programmes de Recherche	VIR JNCL 17 ET 18 EX 2019 MOUNI	1	-15 000,00 €	
	VIR CS PROJET GARCON V1 SUR 2	1	-25 000,00 €	
	VIR AO LABUSSIÈRE WALLET	1	-39 375,00 €	
	VIR 2E VERSEMENT PROJ CHD LYON	1	-17 500,00 €	
				-96 875,00 €

Il s'agit d'établissements publics.

Le solde des ressources financières au 01.01.2020 est donc de :

181 427,62 €
-96 875,00 €
= 84 552,62 €

Compte d'emploi des ressources

Cette information doit obligatoirement figurer dès lors qu'il y a appel à la générosité du public.

EMPLOI

Nature	Postes	Ecritures	Débets	Totaux
Financement des Programmes de Recherche	VIR JNCL 17 ET 18 EX 2019 MOUNI	1	-15 000,00	
	VIR CS PROJET GARCON V1 SUR 2	1	-25 000,00	
	VIR AD LABUSSIERE WALLET	1	-39 375,00	
	VIR 2E VERSEMENT PROJ CHD LYON	1	-17 500,00	
				-96 875,00
Stockage Matériel	PRLV SEPA GC RE MANGOPAY	12	-125,00	-1500,00
	VIR SHURGARD SELF-STORAGE	12	-242,80	-2 913,60
	VIR SHURGARD SELF-STORAGE	1	-33,60	-33,60
				-4 447,20
Comptable & CAC	EUCOFI France	4	-740,10	-2 960,40
	BDO - CAC	1	-4820,40	-4 820,40
				-7 780,80
Corrections Comptage Versements CM JNcL	VERST DIF REF06158B00	1		-12,00
	VERST DIF REF06158B00	1		-1,58
				-13,58
Fonctionnement Compte CM	Facture CM SGT	9	-3,00	-27,00
	Facture CM SGT	3	-9,00	-27,00
				-54,00

RESSOURCES

VIR ASSOCIATION CASSANDRA AC	1	5 000,00		
VIR ASSOCIATION ENSEMBLE	1	5 000,00		
Dépôt Chèque Coordination FME	1	10 000,00	REF06214R10	Agence CM Sartrouville
VIR LEMON WAY SAS (Site contrelaleucemie.org)	2	166,20		
VRST REF06158A01	1	600,00		
VRST REF06158A01	1	48,22		
VRST REF06158A01	1	205,00		
REM CHQ REF06158A01	1	508,00	REF06158A01	Esplanade la Défense
REM CHQ REF06368A02	1	425,60	REF06368A02	
VRST REF06368A02	1	1 681,33	REF06368A02	Agence CM Vauréal
REM CHQ REF02147A03	1	295,00	REF02147A03	
VRST REF02147A03	1	165,00		
VRST REF02147A03	1	41,50		
VRST REF06216A04	1	146,04		
VRST REF06106A05	1	320,00		
VRST REF06106B00	1	443,00		
REM CHQ REF06214R10	1	5 040,00	REF06214R10	Agence CM Sartrouville
REM CHQ REF06214R10	1	75,00	REF06214R10	Agence CM Sartrouville
REM CHQ REF06214R10	1	50,00	REF06214R10	Agence CM Sartrouville
Correction versement CM	1	0,22		
VIR SHURGARD SELF-STORAGE - Remboursement	1	751,97		
		30 962,00 		

Liste des Libéralités reçues

Sans objet.

CHARGES FIXES DU FONDS

Frais de Fonctionnement :

A date du 31/12/2019, le fonds n'emploie aucun salarié et ses seules charges propres sont les frais de :

- Comptabilité,
- CAC,
- Location du local de stockage du matériel des JNcL.

Qui sont en baisse par rapport à l'exercice 2018 du fait de l'anticipation de la résiliation du local Shurgard de Bezons et son remplacement par un local Costockage de surface équivalente et de moindre coût (-40%).

Libellé	Montant
Cabinet Euro Compta Finance	2 960,40 € TTC
Cabinet BDO CAC	4 820,40 € TTC
Local 6 m2	1 500 € TTC
Total Annuel	9 280,80 € TTC

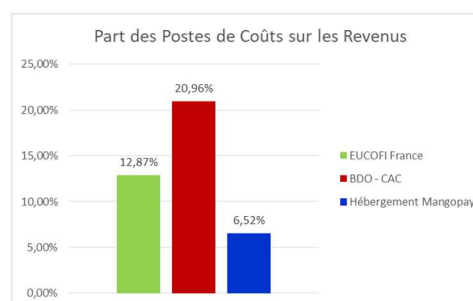
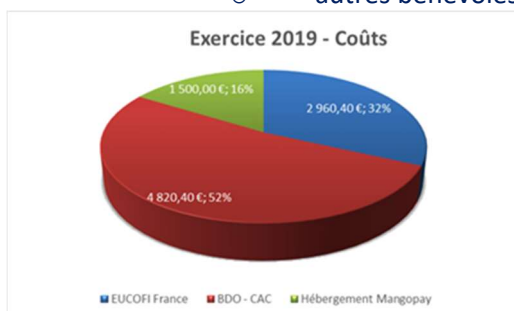
C'est cette gestion désintéressée, très rigoureuse et co-responsable du fonds qui permet d'atteindre une valeur si performante de l'Indicateurs caractéristique des structures d'Intérêt Général et que peu de structures peuvent afficher, à savoir :

- I1 (ratio fonds collectés auprès du public/total des ressources de l'exercice) : **98,7%**

L'Essentiel des frais financiers inhérents à l'organisation des JNcL est pris en charge par Cent pour Sang la Vie. La charge en Jours/Hommes de bénévolat est assurée par les associations organisatrices pour le pilotage et par les structures engagées

Cette charge de bénévolat se décompose de la manière suivante :

- Charges valorisées : aucune
- Charges non valorisées
 - membres de l'association,
 - stagiaires
 - autres bénévoles (lycéens, étudiants....).



CONCLUSION

Malgré un contexte sociétal de plus en plus instable et une baisse sensible des dons ce sont 97 000 € qui ont pu être affectés à la recherche médicale contre la leucémie aigüe durant l'exercice 2019 grâce à votre générosité, votre confiance sans faille depuis six années et cela vaut tout l'or du monde lorsque l'on sait l'Espoir qu'il faut nourrir face à la détresse et au désarroi véhiculé par cette maladie.

Il serait nécessaire de pouvoir maintenant bénéficier d'un legs ou d'une donation que le fonds est habilité à recevoir à la différence d'une association car les prévisions pour 2020 ne sont ni favorables ni optimistes. Il est essentiel de tout faire pour maintenir cet édifice fragile mais de portée nationale qui permet aux plus petits, aux plus fragiles d'être écoutés dans le plus haut et le plus symbolique lieu de la République et parfois d'être entendus. Au-delà de toutes ces considérations, il permet aussi de Témoigner en pleine Clarté de la teneur du lien patients-soignants.

Car au bout du bout, qu'est-ce qui fait se lever un soignant et continuer au milieu de toutes ses difficultés quotidiennes et qui vont en s'amoncelant au fil du temps si ce n'est l'espoir secret de tirer d'affaire ce patient allongé dans la chambre d'à côté. Et ce même matin-là qu'est-ce qui fait tenir un patient au bout du bout de la Vie sans visibilité, sans certitude si ce n'est de réaliser que jour après jour une équipe de soignants est là, ne baisse pas les bras, tout aussi résolue que la maladie à ne pas lâcher ?

Or si nous ne le faisons pas, qui le fera ?

Pascal ALT





CONTRE LA LEUCEMIE

Fonds de Dotation

20, rue Daumier
78500 SARTROUVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 17 décembre 2020

FONDS DE DOTATION CONTRE LA LEUCEMIE

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Au conseil d'administration du fonds de dotation CONTRE LA LEUCEMIE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation CONTRE LA LEUCEMIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président arrêté le 26 novembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

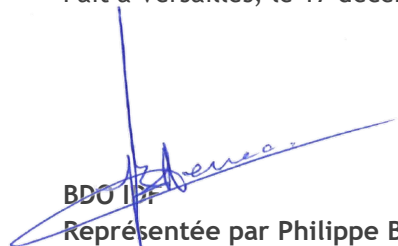
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotations.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 17 décembre 2020.



BDO IFR

Représentée par Philippe BENECH

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	1 200	1 200		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques, mat. et outillage indus.	23 203	23 203		
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
ACTIF IMMOBILISE	Prêts				
	Autres immobilisations financières	250		250	250
	TOTAL (I)	24 668	24 403	265	265
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	686		686	200
ACTIF CIRCULANT	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	86 822		86 822	165 031
	Charges constatées d'avance	73		73	133
	TOTAL (II)	87 580		87 580	165 364
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	112 248	24 403	87 845	165 629
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			250	250
	(3) dont à plus d'un an				
	ENGAGEMENTS RECUS				
	Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents				
	Dons en nature restant à vendre				
	- autorisés par l'organisme de tutelle				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	81 117	45 438
	Résultat de l'exercice	(61 922)	35 678
	Total des fonds propres	20 194	82 117
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	20 194	82 117
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	57 500	74 375
	Total des fonds dédiés	57 500	74 375
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 793	4 779
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 358	4 358
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	10 151	9 137
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		87 845	165 629
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(61 922,47)	35 678,09
(1) Dont à moins d'un an		10 151	9 137
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons	30 197	45 132
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	30 197	45 132
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	12 119	10 050
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association	96 875	
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	108 994	10 050
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(78 797)	35 082
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		596
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER		596
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(78 797)	35 678
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	56 875	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	40 000	
	TOTAL DES PRODUITS	87 072	45 728
	TOTAL DES CHARGES	148 994	10 050
	EXCEDENT ou DEFICIT	(61 922)	35 678
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **87 845 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **87 072 euros** et un total **charges** de **148 994 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-61 922 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et aux dispositions du règlement 2009-01 et ANC 2014-03:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Site internet	1 an
Matériel de collecte	3 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fonds Dédiés:

Le comité scientifique a arrêté des accords de subvention de projets de recherche au 31/12/2019 pour 80 000€ .

Contributions volontaires en nature

Le fonds de dotation bénéficie du bénévolat de ses membres pour les besoins de fonctionnement de son activité.

Le fonds de dotation n'a pas mis en place de système de décompte et de valorisation des heures de bénévolat.

Faits Caractéristiques

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Création du fonds de dotation en février 2014.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 200					1 200
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 200					1 200
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	23 203					23 203
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 203					23 203
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	15					15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	250					250
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	265					265
TOTAL		24 668					24 668

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	1 200			1 200
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 200			1 200
CORPORELLES	Terrains	23 203			23 203
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		23 203			23 203
TOTAL		24 403			24 403

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		200
Autres créances		200
PRODUITS A RECEVOIR	200	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Charges à payer		4 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 800
FRS FACTURE A RECEVOIR	4 800	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				73
Local stockage			73	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				73

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
PROJET 2015-01	39 375	39 375		
PROJET 2016-01	17 500			17 500
PROJET 2016-02	17 500	17 500		
PROJET 2019			40 000	40 000
Total	74 375	56 875	40 000	57 500
Legs et donations				
Total				
TOTAL	74 375	56 875	40 000	57 500

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	1 000			1 000
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	45 438	35 678		81 117
Résultat de l'exercice	35 678	(61 922)	35 678	(61 922)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	82 117	(26 244)	35 678	20 194